

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Février 2018**

OBJET : Commune de Tarascon - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020 - Tranche 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Tarascon, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 1 311 946 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2016/2020, sur une dépense subventionnable de 1 864 488 €HT ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Tarascon la convention de partenariat, avenant n° 1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver les affectations conformément à l'annexe 2 du rapport.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

M. LIMOUSIN ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**